

**Communiqué de presse**  
Berne, le 31 janvier 2019

## **Inégalité salariale en recul et inférieure à la moyenne dans les arts et métiers**

**Les différences de salaire entre les femmes et les hommes ont tendance à se résorber. Près de 60% des écarts sont explicables, comme le constate l'Office fédéral de la statistique. Les chiffres montrent aussi que, dans les branches des arts et métiers, les disparités salariales sont moins importantes que dans la moyenne. Du point de vue de l'Union suisse des arts et métiers usam, la situation n'appelle aucune mesure régulatrice.**

Les différences salariales entre femmes et hommes ont diminué de 21,3% à 19,6% entre 2012 et 2016. Tel est le constat résultant de la récente enquête sur les salaires effectuée par l'Office fédéral de la statistique OFS. Selon les conclusions de l'OFS, 42,9 % de ces différences salariales sont inexplicables. Pour plus de la moitié d'entre eux, les écarts sont imputables à des facteurs structurels tels que le niveau de formation, le nombre des années de service ou l'exercice d'une fonction dirigeante. L'enquête de l'OFS permet en outre de constater que, dans les branches des arts et métiers, les différences de salaire sont moins importantes que dans la moyenne.

S'il est vrai que les disparités salariales entre femmes et hommes restent en partie inexplicables du point de vue statistique, on ne saurait toutefois parler en l'occurrence d'une «discrimination systématique». Hormis des corvées bureaucratiques et des coûts supplémentaires, les entreprises concernées n'ont rien à gagner à certaines mesures telles que les contrôles de salaires décidés par le Parlement lors de sa session d'hiver. L'égalité salariale est inscrite dans la constitution. L'Union suisse des arts et métiers usam soutient cette norme constitutionnelle, mais elle rejette toute réglementation supplémentaire.

Pour les employeurs, le fait de payer des salaires égaux ne relève pas d'une question de non-discrimination, mais bien d'une nécessité économique. Outre qu'elle est inefficace, la discrimination est sanctionnée par le marché. Elle fait augmenter les taux de fluctuation et les coûts de recrutement. Ces prochaines années, le nombre des salariés qui quitteront le marché du travail sera supérieur à celui de la main-d'œuvre qui viendra l'alimenter. La pénurie de main-d'œuvre, et notamment de personnel qualifié, va croissant. À cela s'ajoute, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, l'obligation d'annoncer les emplois vacants. La position des salariés aura dès lors tendance à s'améliorer. Il convient de relever que les infractions contre l'égalité salariale sont juridiquement invocables devant les tribunaux et que, par ailleurs, les marchés publics sont soumis à la déclaration obligatoire du soumissionnaire attestant du respect de l'égalité salariale. Pour toutes ces raisons, la mise en œuvre de nouvelles mesures entraînant servitudes administratives et coûts supplémentaires apparaît contre-indiquée.

### **Renseignements complémentaires**

**Hans-Ulrich Bigler**, directeur usam, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09  
**Dieter Kläy**, responsable du dossier, tél. 031 380 14 45, mobile 079 207 63 22

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8 pour cent du total des entreprises de notre pays.